



Responsabilité après chute dans un restaurant

Par **hvj03**, le **20/10/2008** à **12:23**

Un client dans un restaurant, ayant bu, se rend aux toilettes et sur le chemin de retour dans la salle à manger, ouvre une porte signalée "privé" et chute dans les escaliers menant à la cave. Blessé et choqué, transporté à l'hôpital par les pompiers, puis après une période d'observation, libre d'entrer chez lui. Peut-il demander les remboursements de ses frais au restaurateur ou pire? Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **20/10/2008** à **17:17**

Bonjour,

S'il est prouvé que le blessé était effectivement ivre, il aura du mal à se faire rembourser, mais ce n'est pas impossible. Une procédure doit être entreprise contre le restaurateur.